

Diagnostic de genre, formation, plaidoyer au Togo : des étapes complémentaires

jeudi 1er janvier 2015

Les activités de plaidoyer d'AVSF au Togo ont été élaborées de façon progressive, après une phase de formation des acteurs et actrices du projet. Le plaidoyer s'est fondé sur le constat d'inégalités fait lors du diagnostic et a été mené en plusieurs étapes, débouchant sur une sensibilisation de la population. Les résultats montrent l'efficacité d'une synergie entre renforcement de capacités techniques, formation en genre et plaidoyer, ainsi que l'importance d'une bonne préparation du plaidoyer, puis de l'exploitation des résultats pour sensibiliser la communauté.

Éléments de diagnostic de genre

- **Inégalités dans le domaine reproductif, familial et social** : surcharge de travail ; grossesses répétées ; coutumes défavorables aux femmes et aux filles ; désengagement des maris des dépenses de santé ; de scolarisation ; d'habillement ; violences conjugales.
- **Inégalités dans le domaine productif** : revenus moindres des femmes malgré un temps de travail supérieur ; peu d'accès aux terres fertiles pour produire des aliments pour leur bétail ; autorisation nécessaire des hommes pour gérer un domaine agricole ; manque de documents juridiques et de garanties ; exclusion du métier de charcutière et de la chaîne de commercialisation des porcs et du contrôle des revenus de la vente.
- **Inégalités juridiques et organisationnelles** : absence d'actes de naissance et de mariage civil rendant difficile l'accès au crédit et hypothéquant l'avenir en cas de décès du conjoint ; faible niveau de formation entraînant des difficultés dans la gestion administrative et financière de groupements ; interdiction de participer aux décisions communautaires.

Démarche d'abord de formation, puis de plaidoyer

- **Formation au genre des intervenants du projet** (responsable et techniciens de l'ICAT, tous des hommes), puis des femmes éleveuses. Les séances ont mis en débat de nombreuses représentations : « la femme n'a pas le droit de tuer un animal » ; « si la femme est têtue, l'homme peut la battre » ; « la femme n'a pas le droit d'hériter les terres », etc. À la demande des femmes, des formations ont ensuite été proposées aux maris. La question de l'héritage et de la propriété de la terre par les femmes a constitué un point d'achoppement quasi indépassable.
- **Plaidoyer** : face à ces blocages identifiés durant les formations, le projet a interpellé les autorités locales et mené une sensibilisation de la population des trois cantons concernés. Des réunions ont eu lieu entre les chefs coutumiers et l'experte genre togolaise, puis entre les femmes éleveuses et les chefs de canton (dont une femme) et de village. Un atelier a réuni les acteurs et actrices de la filière, les autorités administratives et traditionnelles, les ONG locales de promotion des droits des femmes. Objectifs de plaidoyer : établissement des actes de naissance, mariage légal, droit à la parole, participation aux décisions, reconnaissance du fait que les femmes peuvent procéder à l'abattage et au débitage de porcs, accès au foncier.
- **Sensibilisation** : des séances de restitution des formations, animées à la fois par des hommes et des femmes, ont touché 500 personnes.

Résultats obtenus

► Les témoignages recueillis montrent une **diminution des violences** conjugales, un **partage accru** des décisions dans le foyer du fait notamment d'une **meilleure confiance** en soi des femmes, leur participation à des émissions de radio, la célébration d'un mariage civil par un couple après dix années de vie commune, une **prise de conscience** sur la question de la propriété des terres.

► **Sur le plan économique**, des femmes éleveuses pratiquent la charcuterie, activité qui leur était précédemment interdite ; elles vendent désormais la viande sur le marché. Leurs revenus ont augmenté, elles ont acquis une autonomie pour décider du moment et du prix de vente de la viande sans passer par leurs maris. Les femmes ont acquis des notions de gestion leur permettant de fixer un prix de vente supérieur au prix de revient et certaines peuvent épargner. De nouvelles compétences techniques leur ont permis de passer de 300 à 1 100 porcs en deux ans. Les douze groupements du projet ont formalisé leur fonctionnement institutionnel, en créant une coopérative qui permet aux femmes d'être reconnues comme actrices de la filière.